



CE, CCE, activités sociales... La vérité face à la démagogie !!!

La campagne électorale calomnieuse menée par plusieurs OS (qui n'ont que cela à se mettre sous la main) occulte les véritables sujets de fond.

Pendant que ces OS concentrent uniquement leur campagne sur les chèques en tout genre, il serait important de leur signaler que **la gestion des activités sociales ne représente qu'une petite partie du rôle et du travail des élus CE.**

Tickets-resto : ce que la plupart des OS ne vous dit pas

- Ce sont **les salariés qui paient la moitié de leur valeur** (retenues sur fiches de paye)
- La législation impose, pour en bénéficier, d'avoir une coupure repas (minimum 45') dans sa journée de travail : **les agents en horaires décalés, les conducteurs, ASCT... en seraient donc exclus....**
- **L'ensemble des EV\$ (allocations et indemnités) lié aux repas (primes de panier etc...) serait supprimé**
- **Les chèques-déjeuner sont toujours financés par l'entreprise** et non par les CE !

Démonstration des propositions démagogiques des « tickets-resto pour tous » :

Dotation annuelle des CE (1,721% de la masse salariale) : **155 millions €**

Coût des « tickets-resto pour tous » (revendication CFDT) : **174,7 millions €**

La CFDT revendique des tickets resto à 11,55 € pour chacun des 155 000 cheminots du GPF, dont 5,78 euros **à la charge des CE : 5,78 x 195 jours x 155 000 = 174,7 millions d'euros !!!**

L'UNSA se garde bien d'avancer des chiffres, mais font les mêmes propositions irréalisables et base sa campagne sur de **l'anti-CGTisme primaire !!!**



Chèques-vacances : ce que la plupart des OS oublie de vous dire

La création des chèques-vacances date de 1971, sous l'impulsion de la CGT, pour les entreprises ne bénéficiant pas de patrimoine social et culturel (PME), ce qui n'est pas le cas de la SNCF.

- Les **chèques-vacances ne sont pas cumulables avec les aides du CE** (jeunes cheminots, aide au 1^{er} départ...), et **ne sont pas acceptés pour le paiement des activités organisées par le CE** (sorties, voyages, spectacles...)
- **Un plan d'épargne salariale doit être souscrit par l'agent**, cotisant tous les mois pour recevoir une **subvention minimale**. Exemple du CER de Strasbourg géré par l'UNSA : 600 euros retenus à l'agent sur 10 mois, lui donne droit à 690 euros... soit un gain de 9 euros/ mois ! Et une OS se disant révolutionnaire en a fait de même sur notre région !!! L'agent s'autofinance ses vacances !!! Belle avancé sociale non.

- Contrairement à ce que ces mêmes OS annoncent, **les activités sociales ne bénéficient pas « qu'à quelques-uns » : sur la seule période de mi-juillet à mi-août, ce sont 10 000 familles qui partent avec le CCE et près de 15 000 enfants de cheminots en colonies...**

Les dangers d'une gestion des CE par les OS réformistes

ATTENTION!

- **Suppression des antennes locales et des emplois du personnel CE** (1500 salarié-e-s au niveau national). Pour exemple, la disparition du CER Chambéry laisse sur le carreau 44 salarié-e-s...
- **Les tickets-resto et chèques-vacances ne bénéficient pas aux retraités et ayant droits.**
- **Sans reversion** de dotation des CE nationaux aux structures régionales, c'est la **disparition des activités sociales et culturelles de proximité**. Exemple : les agents de Gares & Connexions, dont le CE est géré par l'UNSA, ne bénéficient plus des prêts de livres, CD, ciné-gouters, journées neige, séjours à l'étranger, colonies de vacances, arbre de Noël, cantines, etc....

Loin du tourisme marchand pour quelques uns, **la CGT fait donc clairement le choix du tourisme social pour tous. Tous les cabinets d'expertise ont révélé une gestion saine et rigoureuse des CE**, et non une « *gestion archaïque et dépassée* » comme certaines OS l'annoncent. Ceci permet de réaliser des investissements dans des centres de vacances, d'acquérir de nouvelles installations (en 2014, La Palmyre et Les Issambres) **pour continuer d'augmenter nos offres afin de satisfaire le maximum de cheminots, ayant-droits et retraités.**

Le 19 novembre, je ne me laisse pas enfumer, je vote CGT !!!

Une mauvaise loi nous a séparés,



la voix des cheminot-e-s pour nous rassembler!



Le 19 novembre 2015, **JE VOTE CGT !**



Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....

Etablissement :

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la Fédération CGT des Cheminots - 263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex

Ce bulletin est aussi disponible en ligne sur notre site internet : www.cgtscheminot.fr

